

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)**

**Séance du 6 mars 2024**

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le 11/03/2024

ID : 040-214002339-20240306-DEL10-DE



*L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de POUILLON (Landes), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de M. Gilles LAHITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.*

**Présents** : M Gilles LAHITTE 1<sup>er</sup> Adjoint ; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT 2<sup>ème</sup> Adjointe ; M Jean-Luc FREUCHET 3<sup>ème</sup> Adjoint ; M Pierre FLORIMONT 5<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme Corinne TASTET 6<sup>ème</sup> Adjointe ; M Michel LALANNE ; M Jacques BOURRETERE ; Mme Pascale VOGT ; M Jean-Bernard NASSIET ; Mme Magalie CAZENAVE ; M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Gabriel AFONSO ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU ; M Philippe DUROSOY ; M Henri LASSERRE ; M Jean LALANNE ;

**Excusé(s)** :

**Procurations** :

M Patrick VILHEM à M Gilles LAHITTE  
Mme Isabelle GILARDOT à Mme Magalie CAZENAVE  
M Thierry LE PICHON à M Pierre FLORIMONT  
Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET  
Mme Régine TASTET à M Jacques BOURRETERE  
M Bruno TRAVERT à M Jean-Bernard NASSIET

**Secrétaire de séance** : Corinne TASTET

**Dél 2024 03 01 0: Finances : Gratuité des entrées du complexe aquatique de Pouillon**

Il est rappelé que depuis 2022 l'entrée au complexe aquatique est gratuite pour tous les usagers. Il est également précisé que la régie de recette a été clôturée.

Il est aujourd'hui proposé à l'assemblée de maintenir la gratuité des entrées au complexe aquatique de manière durable.

Sur ces considérations, il est proposé à l'assemblée :

- **d'approuver** la gratuité des entrées au complexe aquatique de manière durable.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :**

- **d'approuver** la gratuité des entrées au complexe aquatique de manière durable.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

**Se sont abstenus** : M Gabriel AFONSO ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU

**Ont voté contre** : M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Philippe DUROSOY

**Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jours, mois et an susdits.**

La secrétaire de séance,  
Corinne TASTET.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,  
Gilles LAHITTE.

